

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019**

Le Maire ouvre la séance à 18 H 20

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, MERVILLE, adjoints  
Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, THOMAS municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

M. JACQUET à Mme BIANCHI,  
Mme PELLETIER à M. SUGUENOT  
Mme LAGRANGE-MARTINET à Mme RAKIC,  
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL,

Absents-excusés :

Mmes et MM. ROUX, MONNOT, TRIFFAULT-MOREAU, VIAL, FEVRE

☺ ☺ ☺ ☺

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire propose d'examiner en cours de séance le rapport envoyé dans le cadre de la procédure d'urgence, et déposé sur table portant sur une procédure de cession de terrain, dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Cité des Vins.

Le Maire laisse ensuite la parole au secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si des observations sont à porter à ce compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### → EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

#### HORS COMMISSION

#### ➤ RAPPORT N°1 – DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

#### ➤ RAPPORT 2 - ENVOYE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'URGENCE – AFFAIRES FONCIERES – ECHANGES DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE IMMOBILIERE BERNARD

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE l'échange de terrain susvisé à intervenir entre la Ville de BEAUNE et la société immobilière BERNARD ou toute personne physique ou morale qui s'y substitueraient,
- APPROUVE l'élaboration d'un document de modification du parcellaire cadastral, à l'initiative de la Ville par un géomètre expert, pour procéder à la division cadastrale de l'ancienne voie du tacot,
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ED 152 par la Ville de BEAUNE pour un montant de 29,70 € le m<sup>2</sup> conformément aux modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE la cession d'une partie de la parcelle EH 26 telle que décrite ci-dessus, au profit de la société Immobilière BERNARD, pour un montant de 53,00 € le m<sup>2</sup> conformément aux modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou tout document relatif à cet échange de terrain, en précisant que les frais inhérents à l'acquisition réalisée seront pris en charge par la Ville de BEAUNE.

#### RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

#### ➤ RAPPORT N°3 – RAPPORTS ANNUELS ET BILANS D'ACTIVITE 2018

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 29 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, PREND ACTE de la communication des bilans d'activités 2018 :
  - de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
  - des Délégués des services publics : Assainissement Eau Potable, Collecte des ordures ménagères, Baignade naturelle, Étangs d'Or, Transports publics, urbains, scolaires et à la demande et Crèche de CHAGNY,
  - du Centre Communal d'Action Sociale.
- par 29 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, PREND ACTE de la communication des bilans d'activités 2018 de la SPL BEAUNE Congrès,

➤ **RAPPORT N°4 – APPROBATION DU CONTRAT CAP 100 % COTE D'OR**  
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat Cap 100 % Côte d'Or pour la réalisation des projets décrits dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat, ainsi que tout document contractuel à intervenir.

➤ **RAPPORT N°5 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
(RAPPORTEUR : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

↳ Transformation de poste :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE la transformation d'un poste, à la Direction Générale des Services, dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

↳ Mises à disposition individuelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les mises à disposition individuelles, dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

➤ **RAPPORT N°6 – UNION DES COMMERÇANTS BEAUNOIS : DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS PROGRAMMÉES EN 2020**

(RAPPORTEUR : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE l'occupation du domaine public, à titre gratuit, par les commerçants du centre-ville, pour les manifestations suivantes organisées en 2020 :

- Le Déballage d'hiver le 9 février,
- Animation de printemps du 7 au 15 avril
- Le Déballage d'été du 3 au 4 juillet,
- Le Déballage de rentrée du 28 au 29 août,
- Défilé de mode le 8 octobre,
- Esprit de Noël du 11 au 31 décembre.

➤ **RAPPORT N°7 – RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)**

(RAPPORTEUR : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, PREND ACTE, à l'unanimité, du compte-rendu annuel d'information 2018, portant sur les indicateurs prévus dans le cadre du décret n° 2015-557 du 20 mai 2015, dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

➤ **RAPPORT N°8 – ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AU SPORT**  
(RAPPORTEUR : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE à 1 595 € le montant de l'aide proposée aux clubs sportifs, au titre de l'aide au sport,

- VALIDE la liste des Clubs pouvant bénéficier de ce dispositif proposée par la Commission de l'Office du Sport réunie le 5 novembre 2019, à savoir :

Nom de l'Association	Nombre de dossiers retenus	Montant de l'aide proposée
Basket Olympique Beaunois	2	140,00 €
Beaune Athlétisme 21	1	70,00 €
Beaune Echecs	1	30,00 €
Beaune Handball	1	60,00 €
Beaune Karaté Club	4	240,00 €
Cercle des Lutteurs Beaunois	4	135,00 €
Cercle d'Escrime Beaunois	1	40,00 €
Ecole de Judo Beaunoise	7	375,00 €
La Saint Nicolas	5	335,00 €
Qwan Ki Do Beaune	3	170,00 €
Montant total de l'aide proposée		1 595,00 €

➤ **RAPPORT N°9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE MME GERALDINE CHAMPANAY, COMPETITRICE BEAUNOISE, CHAMPIONNE INTERNATIONALE DE BILLARD**

(RAPPORTEUR : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à Mme Géraldine CHAMPANAY, compétitrice beaunoise, championne internationale de Billard, afin de l'aider à participer à différents championnats de la saison sportive 2019/2020, dont le championnat du Monde,
- NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

➤ **RAPPORT N°10 – AUTORISATIONS D'OUVERTURE DOMINICALES 2020**

(RAPPORTEUR : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activité de BEAUNE, à 5 dimanches pour l'année 2020, aux dates suivantes : 12 janvier, 15 novembre, 13, 20 et 27 décembre,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

➤ **RAPPORT N°11 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

(RAPPORTEUR : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat conclu entre le CCAS, la CROIX-ROUGE et la BANQUE ALIMENTAIRE, pour l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire communal,
- APPROUVE la convention à conclure avec les organismes et associations concernées,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

### ➤ **RAPPORT N°12 – CREANCES ETEINTES**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la liste des créances non recouvrées, dont le montant global s'élève à 1 308,83 €,
- DECIDE l'arrêt des procédures de poursuites de mise en recouvrement,
- AUTORISE le Maire à faire procéder aux opérations nécessaires.

### ➤ **RAPPORT N°13 – POLITIQUES TARIFAIRES**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions, ADOPTE les tarifs des différentes prestations présentées, applicables au titre de l'exercice 2020 et dont le détail est apporté dans la délibération.

### ➤ **RAPPORT N°14 – CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE DU BUDGET CAMPING**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'évolution des modalités de suivi budgétaire et comptable du Camping et de l'aire d'étape des campings-car.

### ➤ **RAPPORT N°15 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE de la situation de l'encours de la dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

### ➤ **RAPPORT N°16 – BUDGET PRIMITIF**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20 H 40

**Affiché le 20 décembre 2019**

**Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

### VOTE PAR NATURE

**1 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT : Subventions au CCAS et ABITER**

		VOTE			
		POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
C.C.A.S.	820 000 €	<b>30</b>			
Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée	254 000 €	<b>30</b>			

**2 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
				POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
013	Atténuation de charges		250 000 €	27		3	
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses		2 746 550 €	27		3	
73	Impôts et taxes		19 846 335 €	27		3	
74	Dotations subventions et participations		3 779 380 €	29		1	
75	Autres produits de gestion courante		453 010 €	29		1	
76	Produits financiers		20 180 €	27		3	
77	Produits exceptionnels		43 950 €	27		3	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 320 000 €	4 450 000 €	27		3	
011	Charges à caractère général	7 334 099 €		27		3	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 967 579 €		29		1	
014	Atténuation de produits	545 300 €		29		1	
65	Autres charges de gestion courante (dont subvention aux autres associations)	3 826 827 €		27		3	
66	Charges financières	747 000 €		27		3	
67	Charges exceptionnelles	2 850 €		27		3	
68	Dotations aux provisions	5 000 €		27		3	
022	Dépenses imprévues	290 750 €		27		3	
023	Virement à la section d'investissement	1 550 000 €		27		3	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>31 589 405 €</b>	<b>31 589 405 €</b>	<b>27</b>		<b>3</b>	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**  
**VOTE PAR NATURE**

**3 - BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
				POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	Dotations, fonds divers réserves	100 €	870 000 €	29		1	
13	Subventions investissement		5 620 128 €	29		1	
16	Emprunts dettes assimilées	2 920 000 €	8 876 550 €	27	2	1	
165	Dépôts et cautionnements reçus		5 000 €	27		3	
20	Immobilisations incorporelles	302 860 €		27		3	
204	Subventions d'équipement versées	503 000 €		28		1	
21	Immobilisations corporelles	509 452 €		27		3	
23	Immobilisations en cours	13 278 516 €		27		3	
020	Dépenses imprévues	150 000 €		27		3	
021	Virement de la section fonctionnement		1 550 000 €	27		3	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 450 000 €	5 192 250 €	27		3	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>22 113 928 €</b>	<b>22 113 928 €</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

- €

**4 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 703 333 €</b>	<b>53 703 333 €</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**  
**VOTE PAR NATURE**

5 - **BUDGETS ANNEXES**

CAMPING	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement	50 500 €	50 500 €	27		3	
. Fonctionnement	356 000 €	356 000 €	27		3	
<b>TOTAL</b>	<b>406 500 €</b>	<b>406 500 €</b>	<b>27</b>		<b>3</b>	

  

SPL BEAUNE CONGRES *	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement	220 000 €	220 000 €	26		3	
. Fonctionnement	677 270 €	677 270 €				
<b>TOTAL</b>	<b>897 270 €</b>	<b>897 270 €</b>				

  

ZAC AERODROME	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
. Investissement						
. Fonctionnement	- €	- €				
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>				

\* M. CHAMPION ne prend pas part au vote

6 - **BUDGET GLOBAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES**

	DEPENSES	RECETTES	VOTE			
			POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b><u>BUDGET GLOBAL</u></b>	<b>55 007 103 €</b>	<b>55 007 103 €</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	